



DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE FRONTENAS



Plan Local d'Urbanisme

Liste des emplacements réservés



ATELIER D'**U**RBANISME ET D'**A**RCHITECTURE

CÉLINE GRIEU

Pièce n°	Projet arrêté	Document soumis à enquête publique	Approbation
06	30 septembre 2016	12 juin - 13 juillet 2017	29 septembre 2017

➤ **EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA REALISATION DE VOIRIES ET D'ESPACES PUBLICS AU TITRE DE L'ARTICLE L151-41 DU CODE DE L'URBANISME**

N°	DESIGNATION	SUPERFICIE	PARCELLES	BENEFICIAIRE
R1	Aménagement d'un cheminement piéton reliant la route des Grands Prés au pôle de loisirs du centre-village (salle d'animation rurale, courts de tennis, aire de jeux de boules...)	Env. 200 m² (bande piétonne de 2 m de large sur 100 m de longueur)	SECTION A n°799, n°782, 781	COMMUNE
R2	Aménagement d'une liaison véhicule léger et piétons entre le lotissement du Pré-Marzy et la rue Odette Durand pour concentrer et sécuriser les débouchés sur la RD 338	Env. 450 m² (voie double sens et accotements de 8 m de large sur 55 m de longueur)	SECTION B n°25, 486, 487	COMMUNE